

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 12 décembre 2013**

**n° 23**

**page 1/2**

**RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Achat de carburants. Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault et la commune de Thuré**

*Mesdames, Messieurs,*

*La ville de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault et la commune de Thuré, souhaitent acheter en commun le carburant nécessaire au fonctionnement de leurs véhicules et engins divers.*

*C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces quatre organismes.*

*Le marché est composé de deux lots d'un montant total annuel estimé à 650 000 € HT.*

*Lot n°1 : Fournitures de carburants en station par badges,*

*Lot n° 2 : Fourniture de carburants en vrac.*

*Le montant annuel estimé pour la commune de Châtellerault est de 300 000 € HT.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes,

**VU** l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales qui permettent au Maire de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

**CONSIDERANT** qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

**CONSIDERANT** la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) du groupement ;

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

du 12 décembre 2013

n° 23

page 2/2

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault et la commune de Thuré, pour le marché de fourniture de carburants,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O. de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : **Monsieur MAUDUIT** titulaire et **Madame RABUSSIER** suppléant,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes annexée à la présente délibération, toute pièce relative à cet objet ainsi que la signature du marché.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 17/12/2013 n° 8036

Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER